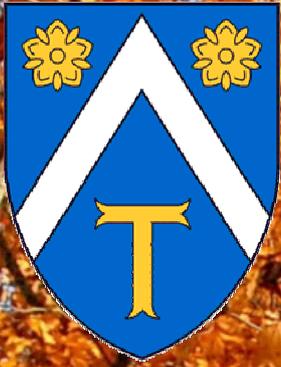


février 2009



Bulletin Municipal

NORGES
La
ville



agenda

Dans ce numéro

Le mot du maire	3
L'équipe municipale	4
Une page d'histoire.....	5
Association Histoire et Résistance	7
Le syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux.....	8
Le syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques.....	9
Le syndicat d'entretien et d'aménagement de la Norge	9
La Communauté de Communes Val de Norge	10
Le Centre Communal d'Actions Sociales.....	11
La cantine garderie	12
Rénovation du patrimoine communal.....	13
L'ancien et le nouveau cimetière	13
Le projet d'un terrain de BMX.....	14
L'implantation de jeux à l'école	14
La rénovation des trottoirs	15
La salle des associations	15
Le comité consultatif « fleurissement »	16
Les terres inondables.....	17
Le terrain communal.....	18
La nouvelle zone d'activités commerciales.....	18
Le Domaine des Antonins.....	19
Le projet de développement du golf.....	20
La bibliothèque.....	21
Le parcours administratif	22
Informations utiles.....	24
Les assistantes maternelles	26
État civil.....	26
Une année à l'école maternelle	27
Accueil périscolaire.....	32
Le carnet des associations	33
Le dernier mot est pour Madame Planès.....	54
Le site internet officiel de Norges la Ville.....	55

8 mai 2009

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié

13 juillet 2009

Repas, Feu d'artifice, Bal

14 juillet 2009

Cérémonie au monument aux morts,
verre de l'amitié, animation

23 août 2009

Commémoration en l'honneur des 4 résistants
fusillés par les Allemands au lieu dit « la liberté »
situé sur la commune de Norges la Ville

11 novembre 2009

Commémoration de l'armistice de 14-18

15 novembre 2009

Salon du carnet de voyages, du scrapbooking et de
l'album photo organisé par la Communauté de
Communes Val de Norge à Clénay

contact mairie

Secrétariat : Mme CARDOT

Horaires d'ouverture :

Mardi 17h00 - 19h00
Mercredi 13h00 - 17h00
Samedi 9h00 - 11h30

Permanence du Maire

sur rendez vous le samedi

Téléphone : 03 80 35 77 83

Télécopie : 03 80 35 77 93

mail : mairie.norges@laposte.net

Site officiel

www.norges.fr

mail : siteofficiel.norges@orange.fr

Bulletin Municipal

ANNÉE 2009 - N°1

FEVRIER 2009

Le mot du Maire



Ce second bulletin a été préparé avec l'ensemble de l'équipe municipale dans la continuité du précédent numéro. Vous y trouverez l'actualité de notre commune et des informations sur les dossiers en cours. Ce numéro consacre aussi une large part aux associations qui animent la commune tout au long de l'année.

Tout d'abord pour l'année 2008, je tiens à rappeler un évènement important dans la gestion de la commune, c'est le changement de secrétaire de mairie! Mme Planes a opté pour une retraite bien méritée en décembre dernier après 19 ans au service de notre village avec une compétence et une bonne humeur constante. Elle salue une dernière fois la commune et ses habitants à la fin ce numéro.

C'est Mme Donatienne Cardot qui prend sa suite. Elle aussi très expérimentée après plusieurs années de secrétariat à Bèze. Tout aussi compétente que Mme Planes, elle saura répondre à vos questions et vous aider dans vos formalités administratives, y compris le samedi matin.

L'année 2009 sera une année difficile mais néanmoins l'année de lancement de plusieurs projets marquants.

Une année difficile, car la crise économique est bien présente et touchera aussi les finances communales notamment par la baisse des transactions immobilières, source importante de revenus pour notre village.

Pourtant plusieurs projets structurants seront lancés, le plus important d'entre eux me semble

la création dans notre PLU d'une zone d'accueil pour des activités commerciales. Mais d'autres sujets sont aussi en cours comme celui de l'avenir du terrain communal de 2ha rue du château d'eau ou encore la réfection du presbytère, place de l'église. Enfin plusieurs autres dossiers sont également à l'étude. Ils concernent la sécurité routière (Voie romaine, route de Langres, Route de Dijon), l'aménagement de la source, l'implantation au cœur de village de terrains d'activités sportives... Ces projets vous seront présentés dans les prochains bulletins dès qu'ils seront un peu plus avancés.



Emmanuel CLOCHET
Maire

En 2009, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2008 pour le BMX ou le fleurissement de la commune, je veillerais à vous associer à certains de ces projets importants au travers de commissions consultatives afin de les enrichir des suggestions de chacun. Je tiens d'ailleurs à remercier ceux d'entre vous qui nous ont apportés des idées car c'est avec la participation de tous que nous ferons progresser notre village et améliorerons notre cadre de vie.

Même si la sortie de ce bulletin est un peu tardive je tiens à vous renouveler mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à vous et à vos proches.

Bonne année 2009 à Norges la Ville.



L'équipe municipale

Maire :

Emmanuel Clochet

1^{er} adjoint en charge des employés communaux :

Claude Carré

2nd adjoint en charge des relations avec les associations et de la vie sociale :

Anne Marie Colombet

3^{ème} adjoint en charge des travaux :

Maurice Chebion

4^{ème} adjoint en charge des relations avec la jeunesse et l'école :

Guy Brebouillet

Les conseillers :

Jacques Beucler
Chantal Briquez
Christine Dajnak
Michel Derepas
Xavier Lacour
Muriel Lepoint
Christiane Nadisic
Stéphane Paquet
Pierre Renaud
Christophe Zehnder

Les différentes commissions

Commission finances : Michel DEREPA (responsable), Muriel LEPOINT, Christiane NADISIC, Stéphane PAQUET

Commission travaux et patrimoine : Maurice CHEBION (responsable), Chantal BRIQUEZ, Claude CARRE, Xavier LACOUR, Stéphane PAQUET, Pierre RENAUD, Christophe ZEHNDER

Commission urbanisme : Chantal BRIQUEZ (responsable), Christiane NADISIC, Claude CARRE, Michel DEREPA

Commission école et jeunesse : Guy BREBOUILLET (responsable), Christine DAJNAK, Christiane NADISIC, Jacques BEUCLER, Christophe ZEHNDER

Commission associations et vie sociale : Anne-Marie COLOMBET (responsable), Christine DAJNAK, Guy BREBOUILLET, Xavier LACOUR

Commission communication : Stéphane PAQUET (responsable), Chantal BRIQUEZ, Anne-Marie COLOMBET, Muriel LEPOINT, Jacques BEUCLER

Une page d'histoire...

Les routes qui mènent à Norges

Si notre village tire son nom de la rivière qui y prend sa source, c'est le long de deux routes que, peu à peu, furent édifiées les habitations.

Avec la mise en place de la déviation en 1986, la route Nationale 74 devint départementale dans la traversée du village. Elle bénéficia en 1970 de gros travaux afin de la mettre « hors gel » (route ne nécessitant pas de barrière de dégel).

En 1929, les nuages de poussières soulevés par la circulation automobile qui se développe, nécessitent le goudronnage de la chaussée.

Au début du XIX^e siècle c'est le roulis des diligences qui animent le village. Trois fois par semaine, des malles postes relient Dijon à Langres, s'arrêtent à l'hôtel du Cheval blanc situé à l'entrée de Norges avant que l'installation du chemin de fer ne les contraigne à la retraite.

Aucun plan ancien n'indique le tracé primitif de ce chemin de Langres, mais c'est en 1705 qu'est établie la levée, comme on disait alors, qui allait en ligne droite du Pont des Capucins aux Charmes d'Asnières. Le devis indique que la route aura treize mètres de large et les fossés un mètre soixante. Travaux qui dureront cinq ans et qui seront parachevés en 1752 par la plantation de 700 arbres entre le pont sur le Suzon et la ferme de Pouilly, résidence d'été de Bénigne Bouhier, seigneur de Fontaine. La dite levée deviendra après la guerre de 1870, l'actuelle Avenue du Drapeau

En 1730, les Elus au Parlement de Bourgogne avaient décidé que le chemin passant par Norges-le-Haut remplacerait la voie romaine "pour réaliser la jonction de Tréchatel (Til-Chatel) faite par la Généralité de Champagne avec celui qui arrive à la porte Saint-Nicolas de Dijon ". Ils avaient envoyé sur place un maître des comptes

accompagné de deux ingénieurs voyers qui constatèrent que " le chemin de Norges-le-Haut serait moins dispendieux à la Province. Etant sur un terrain plus élevé, il est plus facile d'y apporter des matériaux. Il doit être préféré à celui de Norges-le-bas qui suit la levée des Romains qui est



Voie romaine de Norges-le-Bas

trop étroit et presque absolument détruit par endroits, passant par des fonds où il faudrait faire des ouvrages de maçonnerie considérables pour l'écoulement des eaux." Les hommes de l'art indiquent en outre, l'emplacement où l'on devra construire un petit pont sur le Gueux, nécessaire à cet alignement.

Abandonnée donc cette antique voie, celle dont l'état était jugé "détestable" par l'Intendant, celle par laquelle la majeure partie des vins de Bourgogne étaient expédiée en Lorraine, duché indépendant à l'époque.

La possession de la Lorraine que le duc Charles le Téméraire convoita jusqu'à en perdre la vie, aurait permis au duché de Bourgogne d'être un état d'un seul tenant. Pour gagner de leurs états "de par deçà " nos grands ducs empruntaient la voie romaine et s'arrêtaient parfois à Norges-le-Bas, dîner ou coucher à la Commanderie de

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Saint-Antoine. Fondé en mai 1200, cet établissement religieux, tout à la fois hôpital et hostellerie, devint florissant grâce à la protection de la cour de Bourgogne. Voyageurs et pèlerins y étaient, reçus par les Antonins qui, ayant acquis une grande expérience des amputations, voyaient aussi venir à eux de nombreux malades. La mul-

Partant de Lyon, elle rejoignait Trèves puis la Manche. Une partie de cette voie est bien visible dans le parc de la Colombière à Dijon.

Il existe au Musée archéologique de Dijon une borne milliaire provenant de Norges-le-Bas. Haute de plus de deux mètres, elle a été par la suite transformée en sarcophage. Elle porte une inscription à la gloire de l'empereur Constantin

le jeune et l'indication d'une distance de 15 lieues. Il s'agit naturellement de la lieue gauloise mesurant environ 2,4 km. Alors que dans le reste de la *G a u l e* "chevelue", les voies étaient étalonnées à partir de Lyon, la portion qui passe à Norges-le-Pont l'est à partir de Langres.

Son tracé reprend celui d'une voie plus



L'actuelle Route Départementale 105 (ex RN74) à l'entrée de Norges-la-Ville

titude d'ossements découverts en 1982 lors de travaux d'assainissement témoigne de la renommée de la Commanderie.

D'autres travaux menés une vingtaine d'années auparavant avaient nécessité le creusement de tranchées en travers de la voie romaine, ils avaient fait apparaître la disposition des différentes couches de matériaux. Si les larges dalles de recouvrement avaient depuis longtemps disparu, on put découvrir les superpositions de cailloutis, de sable et de briques concassées qui assuraient une certaine élasticité au roulage. La solidité de l'ouvrage reposait sur un hérisson de pierres posées sur chant, à environ quatre-vingt quinze centimètres de profondeur.

On attribue traditionnellement la construction de cette voie à Agrippa, gendre et ami d'Auguste, chargé de cadastrer la région à la suite d'un voyage effectué par l'empereur en 27 av. J-C.

ancienne comme l'attestent les photos aériennes prises par René Goguey qui ont permis de mettre en évidence la présence d'une nécropole proto-historique que l'on peut repérer en été grâce aux différentes hauteurs de la végétation au lieu-dit "Les grandes raies".

Ces deux grands axes au tracé quasi parallèle, sont reliés au niveau du village par une voie qui leur est perpendiculaire. La route départementale 28a, ancienne rue d'Amont qui passait devant le château, remonte à présent vers le nord jusqu'à la jonction avec la D 974. Tandis que vers le sud, c'est la D 105, qui venant de Savigny, passe devant la zone artisanale et relie au niveau du carrefour de la route de Messigny, celle qui n'est plus que départementale mais qui fut successivement, Grand chemin de Dijon à Langres, Route royale, impériale puis nationale.

Association « Histoire et Résistance »

Août 1944, l'Allemagne au bord de la défaite commence à vider les prisons, celle de Dijon n'est pas épargnée. Au matin du 19 août, quatre résistants Yves barbier, Marcel Béninger, Claude Leguyader et Jean Rochet sont arrachés à leur cellule. Conduits dans le bois de Norges, ils sont fusillés en un lieu appelé la Liberté, en bordure de la route de Savigny. Laissé pour mort, Jean Rochet en réchappera pourtant et sera sauvé par des habitants de Savigny qui en outre, offrirent aux trois autres victimes des funérailles solennelles décorées de rubans tricolores, et ceci à la barbe de l'occupant.

Pour perpétuer le souvenir de ces événements une stèle a été élevée sur le lieu du drame. L'association Histoire et Résistance créée dans le but d'entretenir la stèle et d'organiser des cérémonies commémoratives, a son siège social à la Mairie de Savigny-le-Sec, son président est Monsieur Marc Asmus.

A l'assemblée générale de septembre 2008, l'association a décidé d'éditer une plaquette relatant les événements de ce 19 août 1944. Toute personne ayant des documents ou des témoignages susceptibles d'enrichir cet ouvrage de mémoire sont invités à s'adresser au secrétaire d'Histoire et Résistance, Monsieur André Mignerot, 5 meix des puits 21380 Savigny-le-Sec.



Les porte drapeaux lors de la cérémonie du 24 août 2008

Syndicats et Communauté de Communes : Les faits marquants

Le syndicat intercommunal d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay-Saint-Julien

Le syndicat des eaux est principalement confronté à deux problèmes tous deux liés au développement de nos communes. En effet il devient maintenant nécessaire d'augmenter les capacités du réseau de distribution d'eau alors que parallèlement il faut aussi augmenter la capacité de retraitement des eaux usées.

Pour développer le réseau de distribution, le syndicat a entrepris quelques travaux pour augmenter son captage sur les puits actuels notamment celui

de Fouchange. Ces travaux, moyennant quelques adaptation du réseau de distribution, devraient permettre le développement de nos communes pendant encore quelques années.

Quant au réseau d'assainissement, les études sont lancées pour la réalisation d'une seconde station d'épuration sur la commune de Saint-Julien. Elle pourrait entrer en service en 2010 ou 2011. Ce projet reste néanmoins en attente de subventions du Conseil Général pour un montant d'environ 1M€.

Les délégués :
Anne-Marie COLOMBET
Guy BREBOUILLET
Suppléants :
Claude CARRE
Stéphane PAQUET

Parallèlement le syndicat a entrepris des investigations afin d'identifier les raisons de la pollution par les nitrates du puits de captage de Norges. Ces études portent sur la localisation des réseaux d'écoulement d'eau souterrains. Le procédé consiste à injecter des produits colorants (fluorescéine) dans le sol et à localiser les sources où les colorants ressortent.

Il s'avère qu'aucun produit colorant injecté dans le secteur du golf n'a été décelé dans le puits

de captage de Norges, montrant ainsi que le golf ne serait pas responsable de la pollution par les nitrates. Celle-ci proviendrait vraisemblablement des terres agricoles.

Restant dans l'attente des subventions nécessaires à la construction de sa station d'épuration et n'ayant pas terminé complètement ses études sur l'origine des pollutions du captage de Norges, le syndicat des eaux a reporté son accord pour le projet du golf au mois de juin prochain.

Le bâtiment de la station de pompage de Norges



Le Syndicat d'Électrification et de Réseaux Téléphoniques de Plombières les Dijon



Le syndicat d'électrification de Plombières - lès-Dijon vient d'adopter le rapport sur la qualité de service en 2007 avec EDF. Ce rapport annuel montre que les bonnes relations entre le syndicat et l'entreprise publique perdurent.

Sur notre commune l'activité du syndicat a été à la fin de l'été d'enfouir le réseau téléphonique de la station de pompage et en décembre d'élaborer des devis pour l'enfouissement des lignes et le remplacement de l'éclairage public.

La municipalité a notamment demandé que soit chiffré l'enfouissement des lignes aériennes sur la route de Langres, la route de Savigny et la rue de Château d'eau. Ces axes ont été choisis afin d'anticiper les travaux de voirie qui ne manqueront pas d'y être réalisés dans les prochaines années.

*Les délégués titulaires :
Xavier Lacour (membre du bureau), Stéphane Paquet (membre suppléant à la commission d'appel d'offres)
Déléguée suppléante : Christine Dajnak*

Le Syndicat d'entretien et d'aménagement de la Norge



Ce syndicat qui réunit toutes les communes traversées par la Norge, a pris possession de son nouveau siège à la mairie d'Izier. Le secrétaire du syndicat ayant démissionné, le président, Monsieur GHIRO, a proposé le recrutement de Madame Cathy KASPERSKI, déjà secrétaire à la mairie d'Izier.

Lors de la réunion du 18 octobre dernier ont été évoqués les problèmes d'érosion des rives de la Norge sur la commune de Couternon ainsi que les rejets d'eau salée dans la rivière suite aux travaux de l'autoroute aux environs d'Orgeux. Un groupe de travail composé de 7 personnes se rendra sur le terrain à Couternon d'une part, et d'autre part, un courrier sera établi à la SAPRR afin de récupérer les commentaires faits lors de l'en-

*Les délégués titulaires :
Chantal Briquez, Christophe Zehnder
Délégués suppléants: Anne-Marie Colombet, Jacques Beucler*

quête d'utilité publique pour vérifier si l'entreprise s'est tenue à ses engagements au sujet de la mise en place d'analyses.

Lors de la prochaine réunion, une réception sera organisée en l'honneur de Monsieur MINOT, président du syndicat pendant 40 ans.





La Communauté de Communes Val de Norge

Située au nord-est de Dijon, la Communauté de Communes "Val de Norge" regroupe 10 communes : Asnières les Dijon, Bellefond, Brétigny, Brognon, Clenay, Flacey, Norges la Ville, Orgeux, Ruffey-lès-Echirey et Saint-Julien.

heureusement ce projet s'est révélé extrêmement coûteux (plus de 9000€). Dans ce contexte, afin de dédommager la commune de la suppression de son terrain de basket pour construire le bâtiment, la CdC a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 4000€. Cette somme viendra alimenter le financement d'un préau en 2009, dans la cour de l'école.

La Communauté de Communes développe actuellement la zone d'activités des Nouratons au nord de Ruffey. Alors que les travaux de viabilisation sont en cours, tous les terrains sont déjà préattribués à de petites entreprises locales.

Par ailleurs, la commune et la Communauté de Communes viennent de finaliser la convention de mise à disposition de deux salles dans le nouveau bâtiment de la cantine garderie. Cette convention sera adoptée lors de la prochaine réunion plénière.

Celle-ci prévoit que la commune de Norges-la-Ville bénéficie de deux salles pour son école pendant le temps scolaire (moitié de l'année), en contre partie la commune verse 53000€ à la Communauté de Communes. Cette somme correspondant au coût du bâtiment (moins les subventions) au prorata de la surface et du temps d'utilisation. Elle prévoit également que la commune participe aux frais de fonctionnement.

La Communauté de Communes devait aussi à l'issue des travaux installer une petite structure de jeux à l'entrée de la cantine garderie. Mal-

Les représentants de Norges dans les commissions de la Communauté de Communes :

Commission des Finances :

Michel DEREPAIS

Commission Élimination, Valorisation des Déchets et Environnement :

Maurice CHEBION

Commission Enfance et Jeunesse :

Guy BREBOUILLET, Jacques BEUCLER, Christiane NADISIC

Commission Culture et Communication & manifestations intercommunales :

Chantal BRIQUEZ

Commission Urbanisme Développement économique & Infrastructures :

Stéphane PAQUET, Claude CARRE

Commission Développement des Coopérations Intercommunales :

Emmanuel CLOCHET (responsable), Christine DAJNAK



Les futurs locaux de la Communauté de Communes du Val de Norges

Action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le CCAS de Norges la Ville a été représenté dans plusieurs réunions départementales d'actions sociales notamment le 18 novembre dernier pour la préparation de la période hivernale. Lors de cette dernière réunion, le site des Compagnons d'Emmaüs s'est vu autorisé à ouvrir 11 lits d'accueil pour les sans abris durant tout l'hiver devenant ainsi un des principaux sites d'hébergement de Côte d'Or hors agglomération dijonnaise.

Le 11 janvier dernier, le CCAS avait organisé un repas pour les anciens. En effet après consultation des personnes concernées, le traditionnel

colis de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans a été remplacé par un repas, réunissant les aînés de la commune, les membres du CCAS, du Conseil Municipal et les employés communaux. Si nos aînés avaient quasiment répondu tous présent (35 personnes de plus de 70 ans sur la commune) ceux qui n'ont pas souhaité participer à ce moment convivial se sont vu destinataires d'un colis bourguignon.

Le repas qui s'est déroulé au restaurant Côté Green, sur le site du golf de Norges, a ravité les papilles de l'ensemble des invités. Ce moment de convivialité a permis de favoriser

des rencontres, des échanges, et a été apprécié de tous. Bernard Depierre, député de la circonscription est même venu nous saluer au moment de l'apéritif.

D'après un avis général, l'idée est à renouveler.

Les délégués « élus » :

*Christiane Nadisic
Anne-Marie Colombet
Guy Brebouillet
Jacques Beucler*

Les personnes nommées :

*Mme Jouan, Mme Cases,
M. Faivre*



Le repas des aînés

Les dossiers communaux en cours

La cantine garderie



*Les officiels dans la salle de restaurant
le jour de l'inauguration*

Grâce à la Communauté de Communes du Val de Norges, notre village se trouve doté aujourd'hui d'une cantine garderie particulièrement accueillante.

De façon assez habituelle, les travaux de construction avaient pris du retard pendant l'été. Aussi la rentrée s'est faite dans une certaine urgence, entre les travaux de finition, la commande des tables, chaises, armoires, ... plus ce qui avait bien sûr été oublié! Heureusement le travail et le dévouement des uns et des autres à permis de faire une rentrée dans de bonnes conditions et c'est aujourd'hui les enfants de Norges et de Bretigny qui bénéficient d'une superbe installation.



La cantine garderie



Salle d'activités

Le restaurant scolaire est fréquenté le midi par près de 70 à 75 enfants servis en un seul service. Au besoin, un second service pourrait être mis en place si la fréquentation augmente encore.

Pendant les vacances scolaires le bâtiment sert au centre de loisirs pour l'ensemble des dix communes de la Communauté de Communes. C'est alors une moyenne de 70 enfants qui y sont reçus.

Rénovation du patrimoine communal

Divers petits travaux d'amélioration du patrimoine communal ont été réalisés en ces derniers mois tels que le changement des volets de l'appartement situé à l'étage de l'ancienne école (photo de droite) ainsi que la rénovation des gouttières des ateliers municipaux. C'est également la toiture du lavoir de Norges-le-Bas qui dernièrement, vient d'être restaurée permettant ainsi la valorisation de ce petit bâtiment en bordure du futur itinéraire de randonnées pédestres.



La toiture du lavoir de Norges le Bas refaite à neuf

L'ancien et le nouveau cimetière

En juillet dernier, le Conseil municipal s'est prononcé pour la reprise de 48 tombes de l'ancien cimetière déclarées en état d'abandon. Certains monuments seront restaurés, d'autres, trop abî-



més, seront évacués. C'est l'entreprise "Sentiers" qui a été chargée de la restauration. De petits murets évitant le ravinement du sol par les eaux de pluie seront construits, un emplacement pour les restes du sarcophage mérovingien sera prévu. Par la suite l'ensemble du cimetière sera végétalisé.

Dans le nouveau cimetière, un jardin du souvenir destiné à recevoir les cendres des défunts prendra place à gauche du portail. La pose d'un ossuaire et le réaménagement du bac à déchets compléteront l'équipement du lieu.

L'ancien cimetière domine la source de la Norge

Le projet d'un terrain de BMX

Dans le précédent bulletin, nous évoquions la création d'un comité consultatif "bicross" dont l'objectif est de faire des propositions d'aménagements destinés à la pratique du BMX dans l'ancienne décharge municipale.

A l'issue de quelques réunions d'échanges entre les représentants de la municipalité et nos jeunes adeptes de ce

sport, divers plans d'aménagements ont été proposés permettant la pratique de plusieurs disciplines (BMX, dirt...). L'étape suivante consiste donc à prendre contact avec l'entreprise

Lorin Travaux Publics afin d'étudier la faisabilité et envisager la ré-



alisation des travaux de terrassements en contre partie

de l'autorisation qui a été

Les membres « élus » :

Guy Brebouillet

Christine Dajnak

Stéphane Paquet

Christophe Zehnder

Les membres non « élus » :

Jocelyne et Flora Manenti,

Alexandre Prieur, Simon Ma-

caire, Frantz Couillaud

accordée à cette entreprise d'utiliser la décharge gratuitement pour le dépôt de ses matériaux inertes.

Implantation d'un jeu et d'un préau à l'école

Ca y est ! Le jeu de l'école est enfin accessible aux enfants. Cela représente un investissement important pour la commune puisqu'il aura coûté près de 17 000€.

S'il a été rendu accessible si tardivement, c'est simplement parce qu'il devait être contrôlé par un organisme agréé avant d'être livré à nos chers bambins! En effet, tous les ans un contrôle doit être réalisé par des spécialistes, tandis qu'un employé municipal le contrôle tous les trimestres.

En 2009, nous envisageons d'implanter un préau de 100m² dans la cour de l'école. Cet abri est constitué d'une structure en aluminium avec une toiture en toile PVC tendue de forte épaisseur. Le coût de ce préau serait de plus de 15 000€ dont une partie devrait être financée par une

subvention d'Etat (nous espérons 20 à 30% de subvention).

Nous finaliserons le projet en concertation avec les professeurs des écoles maternelle et élémentaire et espérons la mise en place de la structure pour la rentrée de septembre 2009.



A l'assaut ! (Photo fournie par l'école maternelle)

La rénovation des trottoirs route de Dijon

Dès le mois de mai dernier, la municipalité avait demandé que des travaux de remise en état de trottoirs soient entrepris sur la commune. Après les violents orages de l'été, plusieurs habitations de la route de Dijon subissaient d'importants écoulements d'eau depuis la voirie, les trottoirs ne faisant plus leur office. C'est donc le long de la route de Dijon que nous avons décidé de commencer les travaux de réhabilitation tout en sollicitant une subvention auprès de Gilbert Menut notre conseiller général.

Après une mise en concurrence des entreprises, ce sont donc près de 34 000€ de travaux qui ont été réalisés et financés à 50% par le Conseil Général. Cela a permis la remise en état d'un linéaire important tout en résolvant le problème d'écoulement des eaux. Nous avons

aussi profité de la présence de l'entreprise SNEL pour réaliser un puit perdu à l'entrée de la Charme où une habitation était régulièrement inondée par les eaux de la voirie. De même rue du château d'eau, une surélévation en enrobé a permis de dévier le ruissellement des eaux qui pénétrait dans 2 habitations.



Salle des associations

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons fait part des travaux de réhabilitation en cours au rez de chaussée de l'ancienne mairie. Depuis les travaux se sont terminés pour laisser place aujourd'hui à une nouvelle salle apte à recevoir les associations communales lors de leurs différentes réunions.

En effet, la précédente équipe municipale avait décidé de réhabiliter cette salle pour en faire une salle d'activité pour les jeunes. L'emplacement nous semblant mal choisi, nous avons décidé de permettre aux associations communales d'utili-

ser cette salle tandis que les jeunes pourraient se retrouver dans la salle actuelle des associations, située au dessus de la mairie.

Une « inauguration » de la salle de la mairie sera prochainement réalisée avec l'ensemble des associations communales marquant ainsi le transfert des activités d'une salle à l'autre.

De plus, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et du cimetière attenant nous avons procédé au remplacement des volets de l'étage.

Le comité consultatif fleurissement

Plusieurs séances de travail ont été nécessaires pour élaborer un plan de fleurissement qui sera mis en place pour le printemps. Le carrefour de la rue des sources avec la route de Dijon sera planté de vigne, renouant ainsi avec les anciennes traditions de notre village. Le coteau situé en contre bas de l'église accueillera une plate bande où fleurs et feuillages seront choisis pour leurs couleurs rouges. Des fleurissements champêtres prendront place le long de la zone artisanale dont l'entrée sera embellie par des plantations installées autour du panneau indiquant la localisation des entreprises. Les érables existants

Les membres « élus » :
Chantal Briquez, Maurice Chebion, Anne-Marie Colombet et Christiane Nadisic

Les membres non « élus » :
Corinne Chebion, Clément Dumont, Patrick Dalstein, Edith Gatignol, Madame Gindre, Denis Mailler

seront remis en forme tandis qu'un groupe d'arbustes à fleurs sera planté sur l'accotement devant l'entreprise Magiline.

L'espace vert à l'entrée de l'impasse de la Charme sera complété et les rosiers de la rue de Brétigny, une fois retailés, recevront la compagnie de plantes vivaces basses.

Au printemps prochain, une nouvelle disposition des jardinières sera envisagée et dès l'automne, les membres du Comité

de fleurissement élaboreront un projet de fleurissement pour la rue Charles Tissot et pour Norges-le-Bas.



Les terres inondables de la commune

Lors de la réalisation du PLU actuel, en 2003, plusieurs terrains construits ou non avaient été classés inondables. Sont notamment concernés, le lotissement des Antonins, une partie du Val de Norges, les terrains cultivés situés derrière les habitations en bordure de voie romaine et au sud de la Norge mais aussi le chemin blanc au nord de la rue du Château (près des chevaux).

Tous ces terrains ont été classés ainsi, à la demande de la DDE qui venait alors de réaliser des études d'inondabilité du secteur. Suite à plusieurs procès de particuliers à l'encontre de la Commune, leurs terrains et habitations se trouvant en secteur inondable, une nouvelle étude d'inondabilité de tout le secteur de Norges le Bas a été commandée par la municipalité.

Les enseignements de ces travaux sont nombreux et parfois surprenants. Cette étude se voit d'ailleurs confirmée par la dernière réalisée par la DDE sur les communes du Val de Norge (Norges-la-Ville, Bretigny, Clénay, Saint-Julien, Orgeux,...).

Il en ressort pour Norges-la-Ville que nous n'avons rien ou presque rien à craindre de la Norge! En effet, cette dernière n'inonde que les quelques prairies qui la bordent mais pas le lotissement des Antonins ni même Norges-le-Bas. En effet un levé topographique permet de l'affirmer en fonction des hauteurs des dernières crues connues (1955 et 1965 notamment). Par contre Les Antonins doivent craindre une source située à Epagny. Celle-ci en cas de fortes crues s'écoule vers Norges, passe sous la RD974 (une buse anticipe ce phénomène au nord du village) et vient buter contre la voie romaine avant de s'écouler dans la Norge en traversant les Anto-

nins. Ce phénomène relativement rare (1 à 2 fois par siècle !) ne génère qu'une inondation dite de ruissellement de faible importance sur les habitations (sans doute une vingtaine de centimètres).

Au sud de la Norge, c'est un autre phénomène qui se produit. En effet, la topographie du bassin versant concentre les eaux de ruissellement en un écoulement de moins de 20cm de profondeur, de vitesse faible, qui passe par le nord du Val de Norge pour venir se déverser dans la voie romaine juste au sud du chemin des Naizoires.

Le risque reste très faible, puisque inférieur à une fois par siècle, même si le phénomène peut être amplifié par l'existence de résurgences au Nord de la Communauté d'Emmaüs. Ces résurgences, dites « mouilles », bien connues des agriculteurs locaux, sont des lieux où l'eau sourd du sol lorsque les nappes phréatiques débordent.

Les études menées par la Commune ainsi que les études de la DDE, permettent d'avoir une bonne appréciation du risque d'inondation sur chaque secteur de la Commune. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a décidé en décembre dernier de modifier les documents d'urbanisme pour y intégrer pour chaque secteur les règles permettant de limiter les conséquences de tels phénomènes maintenant bien identifiés.

Une révision du PLU est donc en cours, elle fera l'objet d'une réunion publique en début d'année et devrait aboutir normalement dans le courant de l'été. Cette révision permettra de définir les règles de construction qui limiteront à l'avenir les conséquences de ces inondations par ruissellement.

Le terrain communal

En 2007, la commune a acquis un terrain de près de 2ha rue du château d'eau pour la somme d'environ 700 000€.

L'achat a été financé par l'intermédiaire d'un prêt à remboursement in fine, c'est-à-dire que nous ne payons pour l'instant que les intérêts mais nous devons rembourser l'intégralité de la somme en 2010, à l'échéance du prêt.

Le simple remboursement annuel des intérêts coûte à la commune près de 35 000€ par an ! Soit la moitié des sommes annuelles à notre disposition pour investir. Cela place la commune dans une situation financière délicate puisque la trésorerie refuse aujourd'hui tout nouvel emprunt considérant que notre taux d'endettement est déjà très important.

Ce terrain avait bien entendu été acheté pour faire l'objet d'une viabilisation et voir la construction d'un nouveau lotissement. Ce n'est pas le souhait de notre municipalité mais c'est sans

doute la seule solution pour sortir la commune de ces problèmes financiers.

Malheureusement, la conjoncture économique ne vient pas nous aider. En effet aujourd'hui il paraît impossible de revendre simplement ce terrain à son prix d'achat, il n'y a plus preneur ! Quant à la construction d'un nouveau lotissement, encore faut-il vendre les terrains à un prix correct et réussir à le viabiliser sans aggraver notre endettement. Cela ne sera possible que si la situation économique s'améliore et en attendant la commune continue de payer 35000€ d'intérêts par an.

Nous devons donc préparer un projet d'urbanisation qui mêlera du terrain à bâtir pour rembourser notre dette et des terrains avec des vocations d'intérêt général. Ce projet sera étudié dans les prochains mois pour que la commune soit prête à le lancer, dès l'amélioration de la conjoncture économique.

La nouvelle zone d'activités commerciales

En décembre dernier, le conseil municipal a lancé une procédure de révision simplifiée du PLU afin d'avoir des terrains en entrée sud de commune capable de recevoir des activités commerciales. En effet si la demande d'un commerce de type superette est forte dans la population la commune ne possède pas aujourd'hui de foncier prévu au PLU pour une telle implantation.

Le choix de la zone concernée répond autant à une accessibilité simple depuis la RD974 qu'à une visibilité depuis cet axe routier important.

De plus le Conseil Général prévoit de réaliser un rond point pour remplacer le carrefour d'entrée coté Dijon. Ce carrefour est trop complexe et s'avère accidentogène. Le rond point fera ralentir tous les véhicules circulant sur la RD974 améliorant encore l'accessibilité aux commerces. Plusieurs enseignes nous ont déjà contactés et semblent intéressées pour implanter une superette.

Parallèlement, nous avons pris contact avec d'autres type d'enseignes afin de regarder si certaines seraient prêtes à s'installer sur ce secteur pour

renforcer l'attractivité de cette zone.

La révision simplifiée pour les activités commerciales est menée de façon conjointe avec la révision pour les terrains inondables de Norges-le-Bas. Elle devrait donc aboutir elle aussi aux environs de l'été. A partir de ce moment, si une enseigne confirme son intérêt, elle pourra déposer un permis de construire pour une ouverture de magasin qui interviendrait au plus tôt en 2011 compte tenu de toutes les procédures administratives.

Le Domaine des Antonins

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous avons présenté le projet « Domaine des Antonins » de la société Espace 2, un projet de 48 appartements et 8 pavillons sur le terrain de l'ancien hôtel Tébal dini.

De part sa densité d'habitations et surtout par l'absence de concertation avec les riverains, leur imposant des vis-à-vis inacceptables, ce projet était relativement mal perçu sur la commune. La municipalité n'a donc pas hésité à utiliser toutes les subtilités administratives pour refuser la prolongation du permis de construire. La société Espace 2 ayant sollicité un rendez vous pour comprendre la motivation de notre refus, une rencontre a eu lieu en mairie au cours de l'été.

Les responsables ont été à l'écoute de nos critiques et ont intégré les projets de notre nouvelle équipe. Ils nous ont donc proposé la construction d'une résidence avec services, orientée vers une clientèle de personnes âgées. Ce projet revêt donc un tout autre intérêt pour notre commune. En septembre les nouveaux plans nous ont été présentés ainsi qu'aux riverains. Un compromis a pu être établi entre les souhaits d'Espaces 2, ceux de la commune et le respect des riverains. Ce nouveau projet comprend 61 appartements du F2 au F4, il est constitué de 3 bâtiments dont un seul est en R+2 côté route de Langres. Cette résidence sera entre-

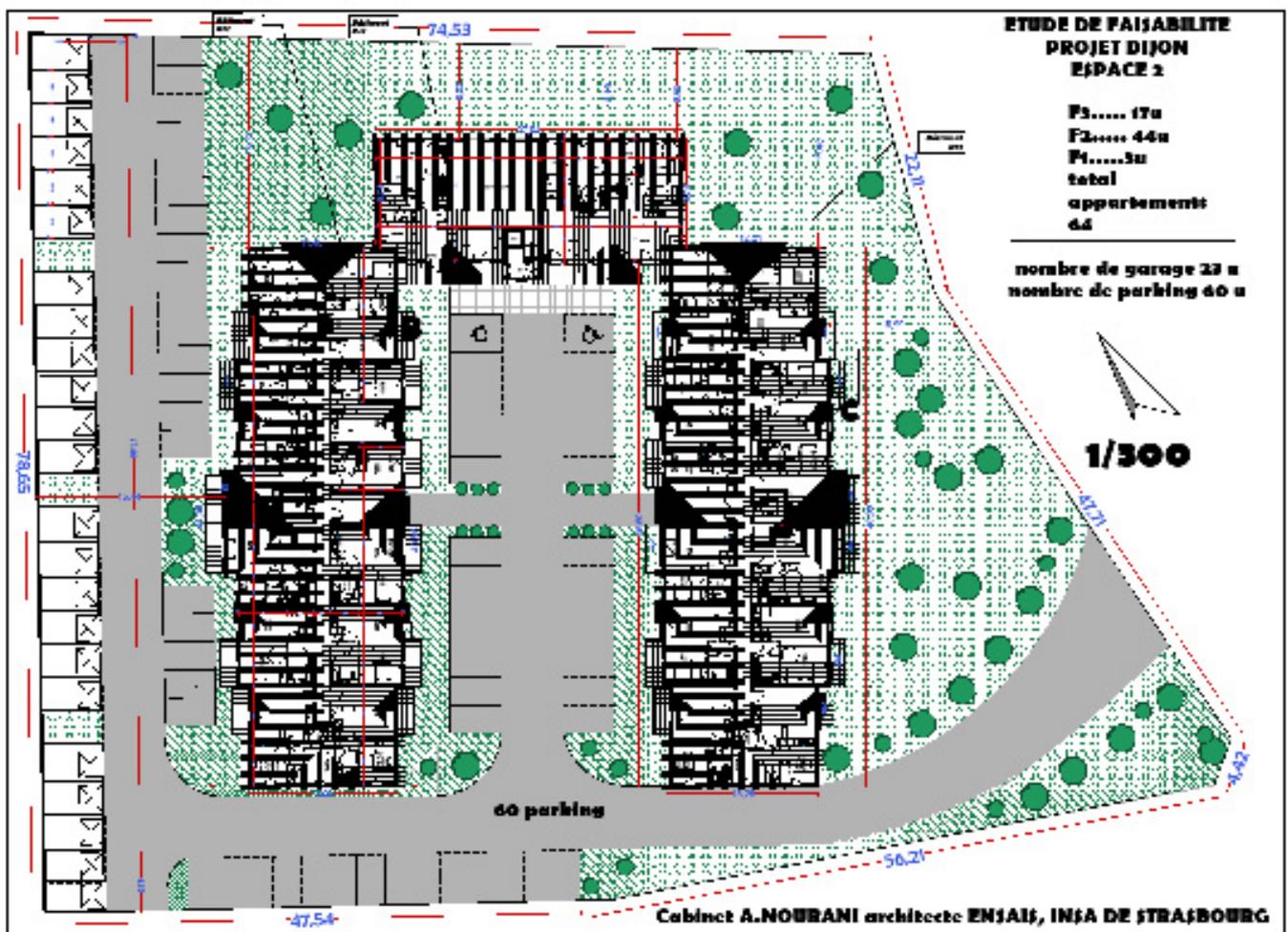
tenue par un homme de service, certains diront un concierge. Son rôle sera de faciliter la vie des locataires et propriétaires en entretenant la résidence mais aussi en étant l'intermédiaire entre des sociétés de services et les résidents (pressing, traiteur, pharmacie...). Une salle polyvalente de plus de 100m² sera à la disposition des résidents pour diverses activités.

Conformément aux engagements pris par les promoteurs, les services de la résidence seront aussi proposés aux personnes de la commune, mais surtout, le bâtiment comprendra deux locaux commerciaux de 60m² chacun, pouvant accueillir une activité libérale ou commerciale. Ne nous reste plus qu'à trouver les professionnels désireux de s'y installer ! (coiffeur, kiné, infirmière,...)

Le permis de construire de ce nouveau projet est en cours d'instruction jusqu'à l'été, avant la phase de commercialisation.

La conjoncture économique ne facilitera sans doute pas la tâche des promoteurs qui doivent vendre près de 40% des lots pour obtenir les prêts nécessaires au lancement des travaux.

Espérons néanmoins que ce projet créateur d'activités et de services sur la commune pourra rapidement voir le jour.



Plan
masse

Le projet de développement du Golf



Depuis le mois de juin, un travail important a été fourni pour bien prendre connaissance du projet de développement du Golf de Norges. Ont notamment été étudiés tous les impacts réels, supposés ou craints sur l'environnement. Cela s'est d'ailleurs accompagné par une réécriture du dossier par les propriétaires du Golf.

Des études menées par les propriétaires, le syndicat des eaux et l'État ont permis à ce dernier de confirmer en décembre que l'impact négatif du golf sur l'environnement est faible.

Il a notamment été prouvé que le Golf n'est en rien responsable de la pollution par les nitrates du puit de captage de Norges. En effet plusieurs produits colorants ont été injectés dans le sol au niveau du golf afin de définir quels étaient les réseaux d'écoulements souterrains. Il en ressort que rien de ce qui a été injecté au golf ne sort au puit de captage. Les colorants injectés ressortent à la source et à la fontaine aux lions de Clénay. Cela met fin à bien des affirmations.

Le conseil municipal a donc voté un avis favorable au projet hôtelier mais demandant à ce que les porteurs du projet revoient leur copie sur le volet du lotissement. Celui-ci représente 35 pavillons ayant chacun 2000m² de terrain soit une surface totale, voirie incluse, de près de 10ha ! Bref un nouveau quartier éloigné du village pour de très très nombreuses années.

Dans 10 ou 20 ans, Norges-la-Ville, par sa proximité avec Dijon, aura grandit mais sa croissance sera concentrée entre la rue du château d'eau actuelle, Norges-le-Bas et la voie Romaine. Le secteur d'habitation ne se rapprochera pas de la RD974 et ne la franchira pas. Dans 20 ans ce projet de lotissement sera donc toujours un quartier éloigné de la commune.

C'est bien de cette problématique que le conseil discutera avec les propriétaires du golf dans les prochaines semaines.



photo montage du projet d'hôtel

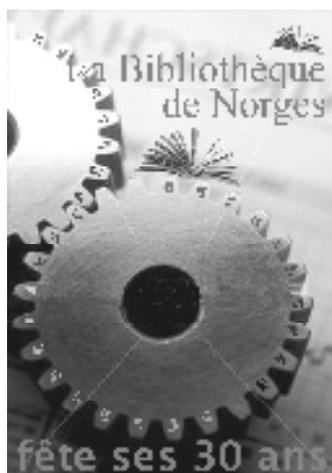
Les informations diverses

La bibliothèque

Notre bibliothèque a connu en 2008 un évènement très important puisqu'elle s'est vue dotée d'un logiciel professionnel. Celui-ci était devenu indispensable pour nous offrir une pleine compatibilité avec la bibliothèque départementale de prêt, avec qui nous avons de nombreux contacts. Il nous offre aussi une grande diversité de fonctions.

Vous y trouverez **Romans, Documentaires, Albums, BD, Magazines, CD**

Le **prêt est gratuit** (8 livres et 3 CD pour une durée de 4 semaines)



2009 sera encore une année particulièrement importante puisque **la bibliothèque fêtera ses 30 ans.**

Une exposition est en cours (janvier à février), présentant une rétrospective de ces 30 dernières années.

Vous êtes invités à venir vous remémorer les faits marquants dans le monde

et à emprunter les livres qui s'y réfèrent.

Pour clôturer cet anniversaire, nous aurons le plaisir de recevoir **Michelle Reverbel**, éveilleuse d'écriture, qui vous fera découvrir plusieurs façons de tenir la plume. Les inscriptions seront possibles dès la mi-février. A suivre....



La bibliothèque est ouverte à toute personne de la Communauté de Communes :

*le mercredi de 16H45 à 18H45,
le jeudi de 9H30 à 11H,
le vendredi de 18 à 19H,
et le samedi de 13H30 à 15H*

Elle se trouve au premier étage de la mairie, accès par la gauche du bâtiment.

1979
2009

Quelques acquisitions récentes :

Le tigre blanc
(Adiga ARAVIND)

Les déferlantes
(Claudie ALLAY)

Millenium (Stieg LARSON)

Ritournelle de la faim
(LE CLEZIO, prix Nobel 2008)

La beauté du monde
(Michel LE BRIS)

Mauvaise base
(Harlan COBEN)

Délivrez-nous du mal
(Romain SARDOU)

Contact E-mail :

bibliotheque.norges@laposte.net

Le parcours administratif**DÉCLARATION DE NAISSANCE**

Se fait à la mairie du lieu de naissance

Pièces à fournir :

- Une carte d'identité
- Le certificat du praticien
- Le livret de famille s'il en existe un

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Les démarches dépendent du lieu de naissance

Demandeur né en métropole : mairie du lieu de naissance

Demandeur français né à l'étranger ou demandeur né à l'étranger et ayant acquis la nationalité française:

- Par courrier : Service central de État Civil 44941 NANTES CEDEX 9

- Par internet : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/etat-civil_3106/_67184.html

- Par télécopie au numéro suivant : 02 51 77 36 99

- Par minitel : taper 3615 code SCEC puis touche envoi

Demandeur né dans un département ou territoire d'Outre-mer : mairie du lieu de naissance ou Ministère de l'Outre-mer Service de l'Etat civil 27 rue Oudinot 75700 PARIS

Dans la demande préciser le nom de famille, les prénoms, les dates et lieu de naissance, nom et prénom du père, nom de naissance et prénoms de la mère ainsi que l'adresse personnelle pour l'expédition de l'acte.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

documents à fournir :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Livret de famille pour faire figurer le nom du conjoint si indication de la mention épouse.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)
- carte d'identité périmée ou en cas de vol ou de perte la déclaration de vol ou de perte
- Deux photos identiques (format 35/45mm, couleur ou noir et blanc). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.

La présence du demandeur, adulte ou enfant quelque soit son âge, est obligatoire.

Cas d'un enfant mineur dont les parents sont divorcés, fournir en plus :

- une copie du jugement de divorce
 - une attestation du parent demandeur certifiant que le jugement n'a pas fait l'objet d'instance modificative
- La carte nationale d'identité nationale est valable 10 ans

VOYAGES SCOLAIRES - AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Pendant le dernier trimestre de l'année scolaire, vos enfants partent souvent en voyage avec leur classe. Naturellement, ils seront munis de leur carte nationale d'identité en cours de validité mais s'ils sont mineurs, ils doivent aussi pouvoir présenter une autorisation de sortie de territoire.

Cette autorisation est à demander à la mairie par un des deux parents qui devra présenter le livret de famille, sa carte d'identité et celle de l'enfant. En cas de divorce des parents une photocopie du jugement leur sera demandée. Cette autorisation leur sera remise immédiatement, les parents en précisent la durée qui ne peut excéder une année.

RECENSEMENT DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens et les jeunes filles sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la date du mois suivant en se présentant en mairie munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents. L'attestation qui leur sera alors remise est nécessaire pour la constitution des dossiers d'examen, de concours, de permis de conduire, etc

JUSTIFICATIF DE DOMICILE (CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT) - CAS PARTICULIER

Si le demandeur est hébergé, il doit produire :

- un justificatif d'identité au nom de l'hébergeant
- un justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- une lettre de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur la liste électorales doivent être faites en mairie entre le 1er septembre et le 31 décembre pour le 1er mars de l'année suivante. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de téléphone etc.).

P.A.C.S.

Le Pacs (PActe Civil de Solidarité) est un contrat d'union passé entre deux personnes de sexe identique ou non entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance.

La démarche est à accomplir au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence qui indiquera les pièces à fournir. Parmi ces pièces figure une convention de Pacs qui engagera les deux partenaires sur les modalités de leur vie future.

Mieux vaut prendre rendez-vous avec un notaire ou un avocat pour établir le contenu de cette convention.

PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE

Chaque futur époux doit fournir :

- La feuille de renseignements fournie par la mairie dûment remplie
- Un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois à la date du mariage
- Une attestation certifiant sur l'honneur de l'indication de leur domicile
- La liste des témoins majeurs (joindre une photocopie de la carte d'identité)
- Un certificat du notaire s'il a été fait un contrat de mariage

Cas particuliers

Futur marié étranger : se renseigner auprès du secrétariat de mairie.

Futurs mariés mineurs : fournir le consentement de leurs pères et mères

Veuf ou veuve : fournir un acte de décès du conjoint

Divorcé(e) : un extrait de naissance avec mention du divorce

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

à retirer à la Mairie du lieu de mariage

Préciser la date du mariage et les noms et prénoms des conjoints.

PASSEPORT

Documents à fournir

- Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Livret de famille pour faire figurer le nom du conjoint si indication de la mention épouse
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...)*
- Deux photos identiques (format 35/45mm). Les directives administratives étant très précises, le mieux est de s'adresser à un photographe professionnel.
- Le passeport périmé
- Un timbre fiscal de 88€ pour les adultes, de 44€ pour les enfants de 15 ans et plus et de 19€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

Les enfants même mineurs doivent avoir leur passeport individuel, il n'est plus possible d'inscrire les enfants sur le passeport de l'un des deux parents,

Cas d'un enfant mineur dont le parents sont divorcés, fournir en plus:

- une copie du jugement de divorce
- une attestation du parent demandeur certifiant que le jugement n'a pas fait l'objet d'instance modificative

Le passeport est valable 10 ans pour une personne majeure, 5 ans pour un mineur

CHANGEMENT DE DOMICILE

Il est demandé aux personnes qui quittent la commune de communiquer au secrétariat de mairie leur nouvelle adresse.

Les nouveaux habitants sont invités à venir se faire inscrire le plus tôt possible.

EXTRAIT D'ACTE DE DECES

Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

Préciser les noms et prénoms du défunt ainsi que la date du décès.

DECLARATION DE DECES

Se fait à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir:

- Le livret de famille
- Le certificat de décès établi par un médecin

Informations utiles⇒ **Santé urgences****Pompiers** tel 18, depuis portable 112**SAMU** tel 15**SOS Mains**

03 80 55 55 55

1 rue Créots

21121 FONTAINE LES DIJON

SOS medecins 36 24

4 impasse Prosper Gallois

21300 CHENOVE

C.H.U Hôpital Général

3 rue Faubourg Raines 21000 DIJON

03 80 29 30 31

<http://www.chu-dijon.fr/>⇒ **Déchets****déchèteries**

La communauté Emmaüs de Norges gère les deux déchetteries de Norges et de St Julien pour le compte de la Communauté de Commune du Val de Norges.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Ordures ménagères et tri sélectif

Ramassage le mardi

Semaines paires : caissettes bleue et jaune

Semaines impaires : caissettes verte et jaune

Horaires d'ouvertures	ETE	HIVER
	1er avr - 30 sept	1er oct- 30 mars
Déchèterie SAINT-JULIEN		
Lundi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Samedi	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-17h
Déchèterie NORGES - LA- VILLE		
Lundi	15h-18h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	9h-12h
Samedi	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-17h

Encombrants

Le ramassage des **OBJETS ENCOMBRANTS** s'effectue désormais gratuitement après prise de **RENDEZ-VOUS** par les habitants au **SERVICE DEBARRAS** de la Communauté **EMMAUS**

tel : 03.80.23.80.11



⇒ Réseaux

Eau potable

Lyonnaise des Eaux
Centre relation clientèle
12 bd Dr Jean Veillet - BP 26629
21066 Dijon cedex
du lundi au vendredi 8h-19h samedi 8h-13h
tel : 0 810 374 374
Urgences tel : 0 810 874 874

Assainissement (eaux usées)

S.A. Bertrand
32 avenue Gambetta
89000 Auxerre
pour toute intervention (24h/24 - 7j/7)
tel 06 26 61 65 43



GrDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



ERDF

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Electricité - Gaz

EDF GDF : unité d'exploitation
65, rue de Longvic
BP 129
21004 Dijon cedex
Dépannage électricité (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 333 021
Client particulier (gestion des contrats EDF)
tel : 0 810 040 333
Dépannage gaz (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 433 021
Client particulier (gestion des contrats GDF)
tel : 0 810 800 801

⇒ Divers

Correspondant du Bien Public

Alain Thiry
tel : 03 80 35 52 27

Cantine Garderie :

tel : 03 80 33 47 43
Répondeur

École de Norges

Maternelle et primaire
03 80 35 70 19

Centre de loisirs

UFCV Bourgogne
29, rue J.B. Baudin
21000 Dijon
tel : 03.81.52.56.80
fax : 03.80.65.21.77

Gendarmerie

Brigade de Messigny et Vantoux
Allée des Chenevières
21380 Messigny et Vantoux
tel 03 80 44 90 31
urgence le 17

SPA chenil refuge de jouvence

Route de Val Suzon
tel : 03 80 35 40 04

Alertes METEO

répondeur 08 92 68 02 21 ou 32 50
site <http://www.meteofrance.com>

LA POSTE

**La Poste**

rue des Ecoles
21490 RUFFEY LES ECHIREY
tel 03 80 10 31 14
fax 03 80 10 31 12

heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
9h-12h, 15h-17h (dernière levée 16h45)
Mercredi : 15h-17h (dernière levée 16h45)
Samedi : 9h-12h (dernière levée 12h)
levées des boîtes aux lettres à Norges : 9h
(route de Langre, Mairie, Voie Romaine)

Les assistantes maternelles

nom	prénom	adresse	tel
BLAU CORTES	Maria Joséphine	7, impasse de la Bergerie	03 80 76 59 41 port 06 21 15 44 66
BORNEL/BOBILLOT	Véronique	10, lotissement des Antonins	03 80 35 52 21
FROMONT	Isabelle	39, route de Langres	03 80 35 52 50 port 06 65 41 66 29
GALLIMARD	Carole	3, impasse en Brise Jambe	03 80 35 50 73
JANSEN	Véronique	4, bis voie Romaine	03 80 35 52 25
LAPREVOTTE	Patricia	11, rue Charles Tissot	09 66 40 90 16
PERY	Carine	24, rue de Lilas	03 80 76 59 10

Etat Civil***Mariages***

Pierre **CHEVASSU**
et Kamila **DUDEK** 12 juillet 2008

Yannick **DELIENNE**
et Stéphanie **PASLAWSKI**..... 13 septembre 2008

Clément **DELIENNE** 08 avril 2008
 Louise **PERNEY** 14 avril 2008
 Maël **BEUCLER-MUNOZ** 07 mai 2008
 Gabrièle **MAINIERI** 13 juin 2008
 Achille **BERNARD** 23 juin 2008
 Victor **SIMON** 04 juillet 2008
 Jérémy **GRAND** 11 octobre 2008
 Jules **DUFOULON** 10 novembre 2008
 Lohan **MALTERRE** 20 novembre 2008
 Auxane **FRITSCH** 19 décembre 2008
 Karelle **FRITSCH** 19 décembre 2008

***Naissances******Décès***

Charles **CORDIER** 22 février 2008
 Raymonde **LAMBOLEY** 22 juillet 2008
 Alain **GARNIER** 09 août 2008
 André **DUROYON** 25 septembre 2008
 Madeleine **COLOMBET** 14 janvier 2009